



Plusieurs maires et élu-es appellent au renforcement de l'hébergement d'urgence

A «3 dodos» de l'hiver, plusieurs villes et métropoles dont Grenoble, Strasbourg, Lille, la Métropole de Lyon, Rouen, Métropole Rouen Normandie, Villeurbanne, Nancy, Montreuil et Poitiers appellent à un renforcement important et rapide de l'hébergement d'urgence dans toute la France, afin que plus aucun enfant ne dorme dehors.

Plus que « 3 dodos » dehors. Le 27 septembre dernier, le ministre délégué à la Ville et au Logement Olivier Klein annonçait qu'aucun enfant ne dormirait plus à la rue : « *Notre volonté c'est que cet hiver il n'y ait pas d'enfants à la rue et qu'on arrive à travailler collectivement à la résorption de cette situation* ».

A 3 jours de l'hiver, plusieurs villes et métropoles constatent que dans les rues, dans les bidonvilles et squats ou encore dans les équipements municipaux, des centaines d'enfants dorment dans des conditions indignes et chaotiques. A quelques jours de l'hiver, alors qu'une partie de la France est sous la neige, l'engagement du ministre n'est pas tenu.

A l'initiative de la Ville, les maires et élu-es de Grenoble, Strasbourg, Lille, la Métropole de Lyon, Rouen, Métropole Rouen Normandie, Villeurbanne, Nancy, Poitiers et Montreuil demandent :

- La mise en place de toute urgence d'un plan universel d'hébergement d'urgence de l'ensemble des enfants forcés de vivre à la rue, en squat, en bidonville ou dans nos équipements municipaux. Un plan d'hébergement immédiat, digne, compatible avec la scolarisation et la vie familiale et ce qu'importe leur situation administrative ;
- L'augmentation durable des moyens alloués à l'hébergement d'urgence, pour toutes et tous ;
- La mise en place d'une politique de rénovation et de réquisition de logements à la hauteur du mal-logement, pour qu'en France, l'hébergement d'urgence ne soit plus le palliatif d'une politique de logement sous-dimensionnée.

L'hébergement d'urgence incombe légalement à l'Etat. Les maires, Président-es de Métropole et élu-es sont déterminé-es à le lui rappeler et disposés à travailler avec lui. L'Etat doit prendre ses responsabilités et se donner les moyens d'être à la hauteur des besoins des mal-logé-es, et viser des résultats sans attendre. Les maires et élu-es dénoncent cette carence en matière d'hébergement d'urgence des plus fragiles constatés dans leurs villes et à laquelle ils cherchent à remédier tant bien que mal au quotidien.

La Ville et le CCAS de Grenoble, en dehors de toute compétence obligatoire, sont mobilisés pour l'hébergement des plus précaires : le CCAS gère 240 places d'Hébergement alternatif, 134 places en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale et 29 lits d'accueil médicalisés et « Halte soin santé ».

Depuis 2018, la Ville a mis en place une Equipe juridique Mobile spécialement dédié à l'application du droit au logement et du droit à l'hébergement (DAHO-DALO). Elle est composée de juristes, d'avocat-es, de travailleuses-eurs sociaux et de travailleuses-eurs pair-es engagé-es pour faire reconnaître et appliquer le droit au logement.